

ment dire qu'il était si partisan, si pompeux et si dénué de sens qu'il ne méritait pas de réponse.

Une voix: Le pape a parlé.

M. Manley: Je vois que les députés d'en face sont d'accord avec moi.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je demande à nouveau la collaboration de tous les députés de la Chambre pour me permettre d'entendre, et surtout à nos auditeurs, au public d'entendre le député d'Ottawa-Sud.

[Traduction]

M. Manley: Merci, monsieur le Président. Je sais que vous avez hâte d'entendre ce que j'ai à dire. Ce n'est pas le cas des députés d'en face.

J'ai deux véritables sujets d'inquiétude dont je voudrais parler à propos de la situation où nous nous trouvons actuellement au Canada.

Un concerne particulièrement la résolution dont nous sommes saisis. Nous traversons au Canada une période de très grave crise économique. Nous avons un taux de chômage très élevé, nous perdons de nombreux emplois, nous avons plus de 1,1 million de Canadiens sans emploi. Même dans ma région d'Ottawa, qui est souvent considérée comme étant à l'abri de la récession, un des employés locaux du bureau d'aide sociale de la municipalité régionale m'a confié que sa propre charge de travail social individualisé a augmenté depuis l'année dernière et qu'il reçoit un nombre constant de travailleurs dans son bureau. Le nombre de cas est passé de 90, en août 1989, à 130, en août 1990. Il y a de plus en plus de personnes qui demandent l'aide d'organismes sociaux et ce, même dans la capitale nationale, où beaucoup de gens vivent dans l'aisance. Par conséquent, les pertes d'emploi sont un véritable sujet d'inquiétude.

Le deuxième point qui me préoccupe a été très bien décrit dans l'article principal du numéro de la revue *Maclean's* qui a paru il y a deux semaines. L'article s'intitulait: «How Much Can Canada Take?» C'est une question que nous aurions tous intérêt à nous poser à ce moment-ci. Quel est le seuil de tolérance du Canada?

Les crédits

Au moment où la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services est en train d'être débattue à l'autre bout du couloir et que des Canadiens de toutes les régions participent jour après jour à ce débat, je constate que les gens sont moins portés à se conformer volontairement aux mesures adoptées par le gouvernement, et surtout aux mesures fiscales. La vraie lutte s'engagera lorsque les Canadiens décideront s'ils acceptent ou non de verser au gouvernement l'argent qu'on leur demande de déboursier une fois la taxe en vigueur, si elle l'est un jour.

• (1800)

Je vous ai clairement exposé les raisons pour lesquelles je m'oppose à la TPS. Notre régime fiscal est fondé sur le principe de l'observation volontaire. Si le gouvernement néglige et refuse de tenir compte des vues et des inquiétudes exprimées par les Canadiens et va de l'avant avec son projet, il risque de mettre en péril notre régime fiscal et de provoquer une révolte fiscale comme nous n'en avons jamais connu au Canada.

La crédibilité du ministre est en partie à l'origine du problème auquel fait face le gouvernement à l'heure actuelle. Il est intervenu aujourd'hui pour nous dire que, d'après les principes démocratiques, il croyait avoir le droit de faire adopter cette taxe et appuyait son argument, si j'ai bien compris, sur les résultats des élections de 1988. Je me suis surpris à écouter attentivement son exposé. Son argument paraissait irrésistible. Il prétendait qu'un gouvernement élu a le droit de mettre en oeuvre toutes les propositions qu'il présente à la population, parce qu'il a un mandat. Il a le mandat de gouverner. Mais je crois que le ministre va trop loin.

Il doit sûrement exister des limites à ce que peut faire un gouvernement démocratiquement élu. Nous savons que la Charte des droits et libertés impose certaines limites aux gouvernements. Je ne dis pas que la Charte restreint l'entrée en vigueur de cette taxe, mais que le droit du gouvernement de légiférer au Canada est assujéti à certaines limites. C'est fondamental. Nous sommes sûrement tous d'accord à ce sujet.

Existe-t-il d'autres limites? Ces limites sont-elles dictées par une autre loi, par des conventions ou simplement par la nature même d'une société démocratique? C'est la question qui me tourmente, parce que la réponse à cette